

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL.: 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail: mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 23 juin 2014

Sous la présidence de M. le Maire, JULLY Jean-Pierre,

Membres présents: MM. KURTZ, SEROT, Mme LACK, adjoints M. DARDAINE - Mme LIMON - M. GARDEREAU - Mmes RABY - DUMOULIN - NEY -MM. FUCHS – HOPFNER, conseillers municipaux.

Membres excusés: Mme HENRY Liberta qui donne procuration à M. SEROT Paul-Michel - M. RIETHMULLER Eric qui donne procuration à M. KURTZ Francis – Mme SCHIMPFF Nathalie qui donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre

M. SEROT Paul-Michel est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

Adoption du Procès-Verbal du 7 avril 2014

- 1. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 2. Désignation de représentants de la commune au conseil d'établissement du Collège
- 3. Désignation de membres du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison Spécialisée Les Rantzau
- 4. Affaires domaniales : Déclarations d'intention d'aliéner
- 5. Affaires scolaires : Renouvellement de la convention du gymnase avec le Conseil Général de la Moselle
- 6. Personnel:
 - a. Recrutement emplois saisonniers
 - b. Rythmes scolaires Modification des horaires du personnel
- 7. Vente d'herbe 2014
- 8. Divers

1. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts il convient de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission - présidée par le maire ou l'adjoint délégué + 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, est nommée par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal de soumettre la liste ci-dessous :

<u>Titulaires</u>: MM. KURTZ Francis – ARGANT Jean-Marie – SCHLOSSER Bernard – SEROT Paul-Michel – WAGNER Raymond – SIEGEL Marie-Christine – FUCHS Hervé – GARDEREAU Olivier – THIRION André – COLLIN Joseph – SCHMITT Christian – DOSCH Serge (HERMELANGE)

<u>Suppléants</u>: JAECK Fernand – GRENIER Chantal – BAUMGARTNER Gérald – SCHIMPFF Yann – BUDA Henri – FAUL Alain– DURANT Jean-Marc – FISCHER Francis – HENRY Jean-Marie – BOUSSIRON Guy – NEY Christine – SIMON Gérard (Hermelange).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2. <u>Désignation de représentants de la commune au conseil d'établissement du Collège</u>

Le maire rappelle qu'en date du 7 avril 2014, le conseil municipal a décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre JULLY pour représenter la commune au conseil d'établissement du Collège.

Il convient de compléter cette délibération en nommant un deuxième conseiller titulaire et 2 suppléants pour ce conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide de nommer les personnes suivantes :

Membre titulaire: Paul-Michel SEROT

Membres suppléants : Françoise LACK et Alain DARDAINE

3. <u>Désignation de membres du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison Spécialisée Les Rantzau</u>

Le maire rappelle qu'en date du 7 avril 2014, le conseil municipal a décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre JULLY pour représenter la commune au conseil d'administration de la Maison Spécialisée.

Il convient de compléter cette délibération en nommant un deuxième conseiller titulaire et 2 suppléants pour ce conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide de nommer les personnes suivantes :

Membre titulaire: Paul-Michel SEROT

Membres suppléants : Vanessa DUMOULIN et Hervé FUCHS

4. Affaires domaniales : Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
11/04/2014	Crédit Mutuel	Immeuble bâti	2, rue Dr	Renonce à
		cadastré section 12	Lorain	l'exercice de son
		n° 01 avec 587 m²		droit de préemption
17/04/2014	ADNOT André	Immeuble non bâti	Les Grandes	Renonce à
ľ		cadastré section 25	Raies	l'exercice de son
		n°101 avec 15 ares		droit de préemption
28/05/2014	M. et Mme ZEMB	Immeuble bâti	41, rue	Renonce à
	Marc	cadastré section 01	Charly Ochs	l'exercice de son
		n°32 avec 288 m²		droit de préemption

Hervé FUCHS interroge sur la stratégie à adopter pour les 6 ans à venir. Le droit d'aliéner doit être justifié par un projet d'intérêt général. Il propose que cette réflexion soit menée lors de l'évolution du POS en PLU, ce qui doit être réalisé au cours du mandat.

5. <u>Affaires scolaires : Renouvellement de la convention du gymnase avec le Conseil Général de la Moselle</u>

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Général de la Moselle et le Collège des Deux Sarres pour l'occupation du gymnase par l'école primaire.

Le coût de cette location s'élève à 10.02 € TTC l'heure. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer la convention d'occupation du gymnase avec le Conseil Général et le Collège des Deux Sarres,
- décide de prendre en charge la participation afférente à cette occupation.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014.

6. Personnel

a. Recrutement emplois saisonniers

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2° (accroissement saisonnier d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour remplacer les agents titulaires en congés annuels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le recrutement direct de 3 agents contractuels pour faire face au remplacement des agents titulaires pendant leurs congés annuels pour une période de 3 semaines selon la disponibilité de ceux-ci ;

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de services de 35h/35ème ;

La rémunération de ces agents sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

b. Nouveaux rythmes scolaires – Modification des horaires du personnel des écoles

Le maire informe le conseil municipal que le temps scolaire pour les écoles du groupe scolaire Jules Crevaux sera modifié, à compter de la rentrée de septembre 2014 en raison de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Dorénavant, les enfants auront classe le mercredi matin et de ce fait, il est nécessaire de prévoir un accueil, au même titre que les autres jours de la semaine, le matin de 7 h 30 à 8 h 10 et à midi de 11 h 20 à 12 h 10.

La commune a décidé de participer au fonctionnement de l'association « Les Lutins » en mettant à disposition les 2 ATSEM pour assurer l'accueil de 7 h 30 à 8 h 10 et de 11 h 20 à 12 h 10 les : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le maire propose au conseil municipal de prendre en charge l'accueil des mercredis et d'augmenter de 50 mn/semaine le temps de travail de chacune des 2 ATSEM, de 2 h 30/semaine la femme de ménage de l'école maternelle et de 3 h/semaine l'adjoint administratif détaché au groupe scolaires en tant que femme de ménage de l'école primaire, et de 2h/semaine l'adjoint technique faisant fonction d'aide ATSEM.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un encadrement supplémentaire en raison des nouveaux rythmes scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge l'accueil des enfants scolarisés les mercredis matins par le biais du périscolaire
- décide d'augmenter le temps de travail des 2 ATSEM à raison de 50 mn supplémentaires par semaine, soit 24 h 40 qui seront annualisées à raison de 24,49/35^{ème}
- décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique (femme de ménage) de 2 h 30 par semaine qui sont annualisées à raison de 24,60/35^{ème}
- décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique faisant fonction d'aide ATSEM de 2h par semaine qui sont annualisées à raison de 8/35^{ème}
- décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif détaché au groupe scolaire de 3 h par semaine à raison de 23/35^{ème}
- charge le maire de la rédaction des arrêtés.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ci-dessus sont inscrits au BP 2014 – chapitre 012.

Hervé FUCHS interroge sur l'intérêt du contenu qui peut être proposé en 45 minutes seulement chaque soir. Le maire précise qu'il a mis en place cette solution en concertation avec l'association les Lutins, eu égard aux contraintes qui lui sont imposées. En effet, le cadre a été fixé par les conseils d'école comprenant : le personnel enseignant, les parents d'élèves et la municipalité). Le départ des bus dès la fin du temps scolaire est une contrainte du Conseil Général. Le maire propose de faire un bilan après un trimestre de fonctionnement, afin d'améliorer cette offre, en cas de besoin¹. Il faut également préciser que la municipalité, pour des raisons budgétaires, ne peut apporter de subventions complémentaires permettant l'embauche d'une monitrice supplémentaire par la structure gérant le périscolaire. Hervé FUCHS propose que soit intégrée à ce moment-là la réflexion au niveau intercommunal.

7. Vente d'herbe 2014

Le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la consultation pour la vente d'herbe 2014 à savoir :

LOT 1 - Section 32 - 55/30 « Basse de Fraquelfing » env. 89 a 45 a	130 Euros
LOT 2 - Section 28 n° 16 « Entre les 2 Rivières » env. 1 ha 08 a	130 Euros
offres de la SCEA du Château de Zufall (WAGNER Raymond)	
LOT 3 - Section 12 n° 26-27-55/28 « Le Rho » env. 2 ha	100 Euros
offre de M. FIKUART Claude	
LOT 4 - Section 31 n°203-204 « Le haut de Laneuveville » env. 60 a 63 ca	30 Euros
offre de M. RIQUET Philippe	
LOT 5 – Section 31 n°7 « Le Pré de la Damme » env. 1ha 91 a 40 ca	50 Euros
offre de M. FIKUART Claude	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'attribuer le lot 1 et 2 à la SCEA du Château de Zufall, le lot 3 et 5 à M. FIKUART Claude et le lot 4 à M. RIQUET Philippe conformément à leurs offres,
- autorise le maire à encaisser le produit de la vente d'herbe 2014.

8. <u>Divers</u>

- Horaires mairie:

Le maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie en raison du départ en retraite de Mme JEANDEL Antoinette, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Les nouveaux horaires seraient les suivants : du lundi au jeudi 8h - 12h et 14h - 18h et vendredi 8h - 12h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les horaires de la mairie comme suit : du lundi au jeudi 8h - 12h et 14h - 18h et vendredi 8h - 12h.

Cette précision figure en dernière ligne de la note d'organisation de l'accueil périscolaire du 26 mai 2014.

- <u>Tarif spectacles</u> ambulants:

Le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi par AZURIAS Circus pour réaliser un spectacle de cirque à Lorquin.

A l'heure actuelle, aucune délibération n'autorise les spectacles ambulants ni ne fixe l'endroit pour stationner les caravanes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les spectacles ambulants
- de les autoriser à stationner sur le terrain à l'arrière du parking de l'hôpital
- de fixer à 50,- € le tarif par spectacle.

- Permanence Centre Médico-Social

Le maire soumet au conseil municipal une demande émanant du Conseil Général relative à la mise à disposition de locaux au sein de la mairie pour permettre une permanence bimensuelle des assistantes sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à mettre à disposition la salle des associations pour une permanence bimensuelle des assistantes sociales.

- Enquête Publique sur une installation classée à Héming – HOLCIM SAS

Le maire informe le conseil municipal sur l'enquête publique portant autorisation de créer une unité de pyrogazéification de déchets dangereux et non dangereux à Héming du 23 juin au 23 juillet 2014, présentée par la société HOLCIM France SAS.

Il propose aux membres du conseil municipal de venir consulter le dossier de cette enquête afin d'émettre un avis.

M. JULLY Jean-Pierre, Maire, M. HOPFNER Hyacinthe, M. FUCHS Hervé et Mme NEY Christine sont désignés pour consulter ce dossier.

- Permanence Relais Assistantes maternelles

Hyacinthe HOPFNER indique qu'une permanence du relais d'assistantes maternelles est proposée à Moussey par la communauté de communes du Pays des Etangs et que ce service serait probablement apprécié s'il était proposé par la CC2S. Il invite les membres communautaires à proposer cette offre lors d'une prochaine réunion intercommunale.

- Le Maire informe le conseil municipal :

- Le Festival Psy est annulé cette année, et aura lieu l'année prochaine les 9,10 et 11 juin.
- L'Assemblée Générale Les Amis de Jules Crevaux propose un livre à 30,- €. Le Maire a commandé 3 livres dont un sera offert au départ d'un enseignant, le 27 juin 2014.
- La fête des écoles aura lieu le vendredi 27 juin 2014.
- Le bulletin municipal a été distribué, le prochain sortira en septembre.
- La cérémonie de passation de commandement au 1^{er} RHC a eu lieu le 20 juin 2014, elle s'est bien passée.
- Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Lorquin doit être modifié en Plan Local d'Urbanisme pour 2015/2016.

- Le règlement intérieur des communes < 3 500 habitants est obligatoire, et va être réalisé.
- Une réunion pilotée par la Sous-Préfecture de Sarreguemines ayant pour objet les risques d'inondation dans le bassin de la Sarre a eu lieu le 20 juin 2014 à la mairie de Réding. Un plan communal de sauvegarde et une information au public devront être réalisés pour 2015/2016 après analyse des risques.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 50.